

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 14

L'an deux mille vingt-trois

Et le vingt-trois mai

À dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation

17/05/2023

Date d'affichage

24/05/2023

Présents :

P. GAUTHIER	F. CHENEVIER	E. GARCIA
E. OSTINS	A. MARIUTTI	C. JULLIA
D. REVOL	C. PAUZIN	V. MEYRAND-DELOCHE
	C. ROUSSELLET	N. PERRIER
		C. VERT

Absents et excusés : O. LAFON, S. JEMOUR, C. BERTHOUSE,

Pouvoirs : O. LAFON à C. VERT, S. JEMOUR à D. REVOL,

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

**Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2023.**

### DCM16/2023

#### Rénovation de la salle des fêtes d'Andancette : Demande de subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, nous avons missionné par délibération du 28 mars 2023, l'agence d'architecture « EI Bernard NICLOUD » pour un montant d'honoraires de 50 825 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, l'architecte a établi un APS chiffré poste par poste. Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 520 000 € HT, soit un coût total estimatif de 570 825 € HT.

Le Maire indique que la commune pourrait prétendre à des subventions pour ce type de travaux auprès de l'État au titre du fonds vert, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Drôme et de la Communauté de Communes Porte de DromArdèche (CCPDA).

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

#### Dépenses :

Honoraires Architecte et autres	50 825
Travaux	520 000
<b>Total HT</b>	<b><u>570 825</u></b>
<b>Total TTC</b>	<b>648 990</b>

#### Recettes :

Subvention État	114 165
Subvention Région	110 000
Subvention Département	171 247
Fonds de concours CCPDA	40 900
FCTVA	112 365
Réserve et emprunt	<u>100 313</u>
<b>Total 648</b>	<b>990</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide l'APS chiffré et le plan de financement tels que présentés ci-dessus par le Maire,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions :
  - . Auprès de l'État en Drôme au titre du fonds vert
  - . Auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
  - . Auprès du Département de la Drôme
  - . Auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche au titre des fonds de concours
- Charge le Maire de déposer auprès de ces partenaires les dossiers de demande de subventions

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM17/2023**

#### **Tarif du ticket de cantine pour l'année scolaire 2023/2024**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le fournisseur des repas de la cantine scolaire a communiqué la revalorisation des repas pour l'année scolaire 2023/2024. Il passera de 4,40 € TTC à 4,50 € TTC.

Il rappelle que le prix du ticket de cantine vendu aux familles pour l'année 2022/2023 était de 4,55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Fixe le prix du ticket de cantine vendu aux parents à 4,55 € TTC pour l'année scolaire 2023/2024,
- Charge le Maire de signer l'avenant à la convention de livraison des repas avec la Toque Dauphinoise.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM18/2023**

#### **Nouveau logo de la commune**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il avait été conçu un logo à l'occasion des manifestations des 150 ans de la Commune et propose d'utiliser ce logo pour orner le papier entête et autres documents de la commune d'Andancette.

Le Maire représente le logo à l'ensemble des conseillers municipaux :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide et donne son accord pour que le logo réalisé à l'occasion des manifestations des 150 ans de la commune, devienne le logo à utiliser pour tout document de la commune d'Andancette.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM19/2023**

#### **Subvention exceptionnelle à l'association « La clé des chats »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association « La clé des chats » programme une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants et sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La clé des chats ».

**Contre : 1 Pour : 13**

**Droit de Prémption Urbain**

Le Maire informe l'assemblée que deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- Un terrain bâti de 2 250 m<sup>2</sup> situé 6 RN7 Bancel
- Un terrain non bâti de 1 470 m<sup>2</sup> situé Bancel (route des tournesols)

La commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

**Informations et courriers divers**

- Discussion sur les travaux d'aménagement du ponton, quai Christophle et réflexion sur la vente de parcelles situées quai Christophle aux propriétaires (vers les nouveaux emplacements de stationnement).
- La décision concernant l'implantation d'un feu tricolores au Creux de la Thine sera donnée courant juin.
- Lecture de la demande d'aménagement de terrains de pétanque par l'association « la pétanque du Châtelet ». Le Conseil décide de provoquer une rencontre entre les associations « la pétanque du Châtelet », « la Boule Andancettoise », « l'ACCA » et la commune.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h25.**

*Liste des délibérations :*

DCM16/2023 : Rénovation de la salle des fêtes d'Andancette : Demande de subventions;

DCM17/2023 : Tarif du ticket de cantine pour l'année scolaire 2023/2024;

DCM18/2023 : Nouveau logo de la commune;

DCM19/2023 : Subvention exceptionnelle à l'association « La clé des chats »;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON, Pouvoir à C. VERT	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR, Pouvoir à D. REVOL	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,